

## Informations pratiques

### Rythme scolaire / Garderie et étude :

Horaires		Matin	Après-midi
<b>MATERNELLE</b>		Ouverture du portail 8h à 8h30 Accueil dès 8h15 dans les classes  Cours de 8h25 à 11h30  Ouverture du portail de 11h25 à 11h40	Ouverture du portail 13h20 à 13h30 Accueil dès 13h20 dans la salle de sieste pour les PS dans la cour des maternelles pour les MS et GS  Cours de 13h30 à 16h40  Ouverture du portail de 16h30 à 17h
<b>ELEMENTAIRE</b>		Ouverture du portail à 8h  Cours de 8h25 à 11h30  Ouverture du portail de 11h25 à 11h40	Ouverture du portail à 13h20  Cours de 13h30 à 16h40  Ouverture du portail de 16h30 à 17h00
<b>GARDERIE</b>	Maternelle	7h30 à 8h15 <b>Accueil par la rue des Jardins</b>	16h50 à 18h30 <b><u>Fin impérative à 18 h 30.</u></b>
	Elémentaire	7h30 à 8h <b>Accueil par la rue des Jardins</b>	16h50 à 18h30 <b><u>Fin impérative à 18 h 30.</u></b>
<b>ETUDE DIRIGEE</b>	Elémentaire		17h à 18h

### Cantine.

Les enfants déjeunent au self par niveau de classe

Les menus préparés par un service de restauration sont équilibrés et adaptés aux enfants.

Ils sont affichés à l'école chaque lundi et consultables sur le site de l'école. Les enfants ayant un régime particulier dû à des allergies, sont accueillis avec un PAI. Les enfants peuvent déjeuner à l'école tous les jours ou de manière occasionnelle à condition de prévenir la veille avant 8h30.

### Relations Ecole - Familles.

Réunion générale de classe en début d'année scolaire.

Cahier de liaison ou agenda

Rencontre parents/enseignants deux samedis matin dans l'année

Entretien sur rendez-vous.

## **Structure ASH.**

Une enseignante spécialisée intervient auprès d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à des difficultés scolaires graves et persistantes ou à une situation de handicap ou de maladie.

L'enseignante spécialisée met en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées aux besoins spécifiques des élèves et travaille en petits groupes.

Elle favorise la prise de conscience par l'élève de ses stratégies d'apprentissage et de ses procédures intellectuelles afin de l'aider à améliorer ses compétences et son investissement scolaire. Il contribue ainsi à la restauration de l'image positive de l'enfant et favorise son épanouissement.

L'enseignant spécialisé construit un projet personnalisé de scolarisation en collaboration avec l'enseignant de la classe, l'ensemble de l'équipe pédagogique sous la responsabilité du chef d'établissement et en association avec la famille dans une relation d'écoute, de respect, et de confiance.